

# Coronavirus (COVID-19)

## BULLETIN D'INFORMATION DU 2 AVRIL 2020

**AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE ET AUX BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR LA PRESTATION DE SERVICES ESSENTIELS AUX PARENTS QUI TRAVAILLENT DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DANS LES SERVICES ESSENTIELS**

Le Québec fait face à un défi majeur actuellement. Tous les types de services sont touchés et appelés à s'adapter à des conditions hors-normes et à répondre à des questions inédites. Ni le gouvernement, ni les services de garde ne font exception.

Tous sont appelés à réagir rapidement, dans un souci d'efficacité, mais sans négliger les notions d'équité et de bien commun. En ce sens, le Ministère compte sur l'appui, les connaissances et le bon jugement de ses partenaires qui agissent sur le terrain.

### **Accueil des enfants d'âge scolaire**

À la demande des parents, les SDGU sont priés, dès la semaine prochaine, d'accueillir les enfants de 12 ans et moins d'une même famille, ceci afin de limiter encore davantage les contacts et les déplacements pour les parents œuvrant dans les services essentiels.

À titre d'exemple, le frère ou la sœur d'un enfant, qui fréquente déjà votre installation, pourra profiter des mêmes services, même s'il a plus de 5 ans. Cette consigne doit bien sûr s'appliquer en fonction des ratios d'occupation prescrits.

La fiche d'inscription et l'entente de services allégées doivent être utilisées.

### **Demandeurs d'asiles en SDGU**

Les SDGU doivent accueillir l'ensemble des travailleurs des services essentiels admissibles, y compris les demandeurs d'asile. Pour toute la durée de l'offre des SDGU, l'application du règlement sur la contribution réduite est suspendue.

La fiche d'inscription et l'entente de services allégées doivent être utilisées.

## **Milieu familial : RSG non subventionnées**

Les RSG non subventionnées ne seront pas compensées pour la période de fermeture. À titre d'information, des mesures d'urgence sont mises à la disposition des travailleurs et entreprises affectés par la Covid-19. La Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke offre un document présentant la liste des mesures économiques gouvernementales qui est régulièrement mis à jour, à l'adresse suivante : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/suivi-mesures-economiques-gouv-covid-19/>

## **Des réponses aux questions administratives**

Le Ministère a reçu plusieurs questions techniques et administratives. Une Foire aux questions portant sur l'organisation du travail, les conditions et relations de travail, le financement ainsi que l'application des lois et règlements sera diffusée dès ce soir dans le site Web du MFA.

## **Formation sur le dossier éducatif de l'enfant**

Le personnel est invité à préparer dès maintenant le retour à la normale en profitant de la période actuelle où le télétravail est privilégié pour suivre la formation portant sur la mise en œuvre du dossier éducatif de l'enfant. Cette formation en ligne gratuite est axée sur l'interprétation des observations et la rédaction des portraits périodiques du développement de l'enfant. Celle-ci vise à soutenir le personnel éducateur dans ses obligations. Elle s'ajoute à celle sur le programme éducatif *Accueillir la petite enfance*. Inscription : <https://dfc.cegep-ste-foy.qc.ca/services-aux-entreprises/petite-enfance-et-sante/accueillir-la-petite-enfance/>

## **Ressources humaines**

La gestion des ressources humaines relève de la responsabilité de chaque gestionnaire d'installation. Le Ministère a déjà confirmé que le plein financement serait accordé aux centres de la petite enfance et aux garderies subventionnées, ce qui permet de rémunérer l'ensemble du personnel. Il est donc souhaité que les cas particuliers soient traités avec souplesse. Les gestionnaires doivent tenir compte de l'ensemble des lois en vigueur et des conventions collectives afin de gérer leur organisation de manière équitable et ainsi assurer la poursuite des activités et la qualité des services.

## **Statistiques de fréquentation**

Nous remercions tous ceux et toutes celles qui ont fourni leurs données. Ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait sont priés de nous les transmettre avant midi le 3 avril. [Accès au sondage](#)

Nous vous remercions encore une fois de votre collaboration.

**Pour toute question concernant la santé, visiter le site [Québec.ca/Coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).**  
**Pour toute autre question,** nous vous invitons à consulter [la foire aux questions](#) sur notre site Internet qui est mise à jour régulièrement.

**Service des renseignements MFA : 1 855 336-8568 (de 8 h 30 à 16 h 30)**